

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 15 décembre 2025

Objet : Révision des tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 - Tarifs des locations de salles et autres tarifs

N° 2025-12-15/03

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Monique REMONTET, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE et Céline JANDARD.

Procurations : Mme Monique REMONTET à M. Jean-Pierre SAPT, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Séverine BESSON, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ et Mme Céline JANDARD à M. Robert MATTONI.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025.

Secrétaire de séance : Mme Magali RAMIREZ.

Madame Sylvie GALLAND, Adjointe au Maire déléguée aux Finances et au Personnel, invite l'assemblée délibérante à procéder à l'examen des différents tarifs communaux pour l'exercice 2026.

Elle indique que les tarifs 2026 sont proposés identiques à ceux votés en 2025. Toutefois, elle propose d'ajouter trois nouveaux tarifs :

- un tarif forfaitaire pour les dépôts de plainte (2 heures) à 60 € ;
- un tarif pour la rédaction d'acte authentique en la forme administrative réalisé par les services municipaux (acte intégrant le temps passé, la rédaction, la saisie de la SAFER, la purge des droits de préemption et les frais annexes (hypothèques notamment)) à 250 € net/acte ;
- un tarif de facturation à des tiers lors de dégâts causés à la propriété communale.

En effet, pour ce dernier tarif, les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers du fait de dégradations lorsque l'intérêt général, l'urgence ou la reprise de désordre le justifient (réparation de biens publics, travaux...). Ces interventions représentent un coût pour la commune (main d'œuvre, utilisation de matériels, remplacement éventuel de biens) et peuvent perturber l'organisation des services techniques.

Il est en conséquence proposé d'instaurer des tarifs de refacturation à des tiers lorsqu'ils sont identifiés et qu'ils ont causés des dégâts à la propriété communale comme suit :

1 - INTERVENTION DU PERSONNEL

L'unité de facturation est l'heure. Il est proposé au conseil municipal de fixer ce tarif moyen de prestations à 30 € de l'heure par agent pour les travaux réalisés.

2 - VEHICULES, ENGINS DE CHANTIER ET MATERIELS SPECIFIQUES

Il convient obligatoirement d'ajouter le coût horaire du conducteur au coût forfaitaire ci-dessous.
L'unité de facturation est l'heure, le temps de facturation débute à la sortie du véhicule/engin/matériel de l'entrepôt et s'achève à son retour dans celui-ci.

<i>Désignation</i>	<i>Coût forfaitaire</i>
Véhicule berline ou fourgonnette	28 €
Fourgon	39 €
Camion charge utile 3,5 à 7 tonnes	50 €
Camion charge utile supérieure à 7 tonnes	61 €
Benne	6 €
Tractopelle ou tracteur agricole	55 €
Balayeuse	44 €

3- CAS SPECIFIQUES DES DEGATS A LA PROPRIETE COMMUNALE

Il convient obligatoirement d'ajouter le coût horaire du conducteur au coût forfaitaire ci-dessous.
L'unité de facturation est l'heure, le temps de facturation débute à la sortie du véhicule/engin/matériel de l'entrepôt et s'achève à son retour dans celui-ci.

<i>Désignation</i>	<i>Coût forfaitaire</i>
Dessouchage et remplacement d'un arbre	Sur devis d'une entreprise
Panneaux de signalisation de police avec film rétroréfléchissant : Taille Miniature	55 €
Panneaux de signalisation temporaire	90 €
Taille Petite	110 €
Taille Normal	220 €
Panonceau M9	33 €
Mât en Galva	110 €
Bi Mât	360 €
Lame sur Bi Mât	180 €
Balise J11	60 €
Barrière mobile type Vauban	44 €
Barrière type Lisbonne 100 cm	220 €
Barrière type Lisbonne 150 cm	240 €
Kit Amovibilité	150 €
Potelet amovible	240 €
Poteau bois rond	42 €
Lys Bois demi-rond 250cm	14 €
Poteau bois carré	90 €
Appui vélo	340 €
Corbeille	540 €
Bancs Bois métal	480 €
Bancs Acier	1 100 €
Table bois	700 €
Borne Anti-Stationnement	Sur devis d'une entreprise
Pot ou bac à fleurs	Sur devis d'une entreprise
Déplacement des services techniques en cas de non-retour d'un panneau de signalisation au dépôt Services Techniques d'une barrière prêtée : dans un délai de 5 jours après l'usage/la manifestation - forfait	45 €

<i>Désignation</i>	<i>Coût au m²</i>
Remise en état de massif planté (Main d'œuvre et fourniture)	150 €
Remise en état gazon (Main d'œuvre et fourniture)	15 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs tels qu'ils sont indiqués sur le document intitulé « Tarifs Communaux à compter du 1^{er} janvier 2026 » annexé à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 16 décembre 2025

La Secrétaire de Séance,
Magali RAMIREZ

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20251215-2025-12-15_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2025
Publication : 16/12/2025

Le Maire,
Laurent BELUZE